



Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31) organise pour les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, l'examen professionnel d'avancement au grade suivant :

## EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Conditions d'inscription	
<b>Condition d'accès</b>	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 <sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe des activités physiques et sportives et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Les candidats peuvent toutefois subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement.
<b>Période de retrait du dossier d'inscription</b>	Pré-inscription sur le site Internet ( <a href="http://www.cdg31.fr">www.cdg31.fr</a> ) du 8 septembre au 14 octobre 2020 minuit ou retrait du dossier par voie postale par demande écrite adressée au CDG31 par voie postale uniquement, du 8 septembre au 14 octobre 2020 minuit, le cachet de la poste faisant foi
<b>Date limite de dépôt du dossier d'inscription</b>	Jusqu'au 22 octobre 2020, sur l'espace nominatif sécurisé, ou Jusqu'au 22 octobre 2020 à minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour une transmission par voie postale uniquement, au CDG31
<b>Adresse du CDG organisateur</b>	Centre de Gestion la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne 590 rue Buissonnière – CS 37666 31676 LABEGE CEDEX
<b>Date et lieux de l'épreuve d'admissibilité</b>	<b>Jeudi 14 janvier 2021 dans le département de la Haute-Garonne</b>

**Attention** : toutes les étapes (demande du dossier par voie postale, préinscription en ligne via internet, dépôt du dossier sur l'accès sécurisé ou par voie postale) s'effectuent uniquement auprès du CDG31, organisateur.